



Association pour la maintenance de l'agriculture paysanne

Ferme de Pontmoulin

Coulommiers

07 67 49 93 67

Conditions Générales de Vente Brocante « les paniers Briards » du 16 juin 2024

Présentation et fonctionnement de la Brocante :

La Brocante de l'AMAP se déroulera le 16 juin 2024 sur la promenade du Bord de l'eau à Coulommiers (77120).

Chaque exposant devra réserver sa place au préalable. L'accès au public sera gratuit.

Réservation, tarif et conditions d'acceptation :

Les réservations sont à faire par internet sur la page : <https://www.lespaniersbriards.com/> et seront confirmées par mail.

Le tarif est de 4€ le mètre linéaire pour les particuliers et 8,00€ le mètre pour les professionnels et devra être réglé à la réservation directement sur la plateforme Helloasso.

Dans le cas où l'exposant souhaite conserver son véhicule avec lui durant la brocante, il devra réserver un minimum de 4m pour une voiture et 6m pour une camionnette.

Les exposants doivent justifier de leur identité à la réservation en fournissant le numéro de leur pièce d'identité en cours de validité. La pièce d'identité pourra être demandée à tout moment aux exposants par les organisateurs.

Aucune annulation ne pourra faire l'objet d'un remboursement sauf si cette annulation est du fait de l'organisateur lui-même.

Les exposants professionnels doivent déclarer leur activité à l'organisateur qui se réserve le choix d'accepter ou refuser leur inscription.

Les exposants devront se présenter à partir de 6h le matin à l'emplacement qui leur sera communiqué sur place le jour de l'événement.

Sécurité & environnement :

La sécurité sera assurée par les Paniers Briards, chaque exposant devra respecter et appliquer les règles de sécurité qui lui seront soumises.

Aucune circulation de véhicule ne sera autorisée sur la brocante de 8h à 18h.

Un espace permettant le passage d'un véhicule de secours devra être maintenu dans l'allée principale.

Aucun déchet ne devra être laissé sur place à l'issue de la manifestation (aucun ramassage n'est prévu).

Les personnes utilisant des groupes électrogènes devront faire en sorte de les éloigner au maximum des autres stands et de mettre en place des dispositifs pouvant atténuer les nuisances sonores.

Obligation de l'organisateur :

L'association « les paniers Briards » s'engage à :

- Déclarer aux autorités l'organisation de l'événement.
- Assurer la sécurité et le maintien de l'ordre sur le site.
- Aucune installation électrique ne pourra être demandée à l'organisateur.
- Aucun accès à l'eau courante ne pourra être demandée à l'organisateur.
- Aucun accès au sanitaire ne pourra être demandée à l'organisateur.
- L'organisateur s'engage à ne pas commercialiser les données personnelles communiquées lors de l'inscription, conformément à la loi informatique et liberté en vigueur. Toute information concernant l'exposant est soumise aux dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978. A ce titre, l'internaute dispose d'un droit d'accès, de modification et de suppression des informations le concernant. Il peut en faire la demande à tout moment par courrier à l'adresse suivante : Les Paniers Briards, BARRAQUE Martine, 7 Champs Grimaud, 77510 DOUE